

### **PROCÉDURE DE MISE EN CANDIDATURE**

#### **Qui peut poser sa candidature au conseil d'administration de l'IQPF ?**

Toute personne diplômée de l'IQPF et dûment autorisée à porter le titre de planificateur financier.

#### **Modalités de présentation de candidature**

Le candidat doit se rendre à l'adresse électronique du Bulletin de présentation de candidature, où on lui demandera d'inscrire son code d'identification aléatoire, et remplir le bulletin en suivant les instructions y figurant. L'adresse électronique du Bulletin de présentation de candidature et le code d'identification lui seront fournis dans le courriel d'avis d'élection transmis le vendredi 19 mars 2021 à tous les planificateurs financiers.

Le Bulletin de présentation de candidature se divise en -cinq sections : confirmation de l'identité, présentation du candidat, lettre de motivation et CV, compétences, déclaration et validation de la mise en candidature.

Une fois son bulletin de présentation rempli, le candidat sera invité à passer son bulletin en revue et, s'il le désire, à faire des changements avant la soumission finale de celui-ci. Le candidat doit veiller à la présentation de sa lettre, qui doit obligatoirement être conforme au modèle établi par l'IQPF, et s'assurer de l'exactitude de l'orthographe, car aucune modification ne pourra être apportée après qu'il aura soumis son bulletin. Une fois son bulletin soumis, le candidat recevra un message lui confirmant que son bulletin a bien été soumis, avec un numéro de confirmation.

**La période de mise en candidature prendra fin le lundi 12 avril 2021, à 16 h 30.**